TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2025-022

OBJET : MARCHE N° 2025_MAPA540_002 – AMENAGEMENT DES BORDS DU LAC DE TORCY – RIVE URBAINE – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R2123-1 et R2123-4 ;
Vu la délibération n°D2025-025 en date du 09 avril 2025 approuvant le budget principal 2025 ;
Considérant l'avis de marché lancé en procédure adaptée, publié sur le profil acheteur https://www.marches.ternum-bfc.fr/ le 19 mai 2025, fixant la date limite de réception des offres au 16 juin 2025 à 14h00, pour lequel 7 offres ont été reçues,
Considérant le règlement de consultation transmis, précisant notamment :

- Que ce marché concerne la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de l'aménagement des bords du lac de Torcy et notamment la rive urbaine ;
- Que le marché comprend un lot UNIQUE ;
- Que les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	**50.0**
1.1-Moyens humains et techniques dédiés à la réalisation de la mission	5.0
1.2-Qualité organisationnelle proposée pour la réalisation de la mission avec la mise en évidence de 3 références identiques	15.0
1.3-Compréhension des pièces d'expertises dans l'approche méthodologique proposée pour la réalisation de la mission	20.0
1.4-Planning proposé détaillé	10.0
2-Prix des prestations	**40.0**
3-Réflexion sur la réduction des nuisances liées au futur chantier	**10.0**

Au vu :

- Des réponses obtenues ;
- De l'ouverture des plis réalisée par le pôle moyens généraux ;
- De l'analyse des offres réalisée par le Directeur Général des Services ;
- Du classement des offres établi, découlant de cette analyse ;
- De sa validation délivrée par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 juin 2025,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Le marché N°2025_MAPA540_002 - Aménagement des bords du lac de Torcy – rive urbaine – mission de maitrise d'œuvre, est attribué à :

MAYOT ET TOUSSAINT
15 Rue de la Préfecture – 21000 DIJON
Montant du marché : **68 500,00 € H.T**

Le marché est conclu pour une durée de 24 mois.

TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2025-022

ARTICLE 2 : Les pièces du marché susvisé, seront signées avec le prestataire retenu au terme de la consultation.

ARTICLE 3 : Les dépenses en résultant seront imputées au Budget Principal de la commune.

ARTICLE 4 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....18 JUIN 2025.....
et publié, affiché ou
notifié le .....18 JUIN 2025.....
Le Maire.

MAIRIE DE TORCY 71210

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU.